

# LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES LOGEMENTS

**EN DORDOGNE**

**Bilan 2021 et perspectives**

**Quel accompagnement pour les ménages ?**

**Quelle est la dynamique des dispositifs d'aides  
à la rénovation énergétique des logements ?**

**Qui réalise les travaux ?**



## EN SYNTHÈSE

# LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES LOGEMENTS EN DORDOGNE

L'habitat constitue un des axes majeurs de la politique menée par le Conseil départemental depuis 2006. Dans le cadre de la délégation des aides à la pierre et à la demande de l'État, le Conseil départemental a mis en place un Observatoire de l'habitat : <https://habitat.dordogne.fr/>. Celui-ci a pour vocation d'être un outil de connaissances et d'analyses au service des élus et des différents acteurs de l'habitat.

Ce document fournit des repères synthétiques permettant de suivre la dynamique de la rénovation énergétique des logements. Ce tableau de bord propose de structurer les nombreuses données mobilisables à l'échelle départementale.

## Quel accompagnement pour les ménages ?

Pages 4 - 5

Deux plateformes assurent le conseil aux ménages sur le département : la plateforme de rénovation énergétique Dordogne-Périgord portée par le Département, en partenariat avec l'ADIL 24, le CAUE 24 et Soliha Dordogne-Périgord ; la plateforme Périgord Noir Rénov' portée par la Communauté de communes de la Vallée de l'Homme.

Après une année 2021 transitoire et dynamique, les deux plateformes, qui interviennent dans le cadre du dispositif national FranceRénov' sont particulièrement sollicitées en 2022, témoignant du besoin d'accompagnement des ménages : **6 871 actes de conseil/accompagnement entre le 1<sup>er</sup> janvier 2022 et le 24 novembre 2022, soit un total qui s'établit bien au-dessus de celui de 2021 (3 972).**

## Quelle est la dynamique des dispositifs d'aides à la rénovation énergétique des logements ?

Pages 6 - 17

En 2021, la sollicitation des différents dispositifs d'aides est globalement orientée à la hausse. MaPrimeRénov', désormais accessible à tous les ménages, affiche un rythme de mobilisation soutenu, principalement pour des changements d'appareil de chauffage et en grande majorité pour des actions seules (peu de bouquets de travaux). Les CEE (Certificats d'économie d'énergie) sont également très sollicités, mais le dispositif évolue régulièrement. Habiter Mieux « Sérénité » de l'Anah (MaPrimeRénov' Sérénité à partir de 2022) est en nette progression en 2021 et la dynamique se poursuit en 2022.

Ces orientations positives, notamment, pour les ménages les plus modestes, sont à rapprocher de l'influence des territoires animés, qui couvrent la quasi totalité du département (animation de territoire, aides complémentaires...). Les actions engagées par le Département jouent également un rôle majeur :

- programme d'aide de 500 € en complément des aides Anah ;
- partenariat financier avec la CARTTE à hauteur de 100 000 € ;
- instruction et attribution des aides de l'Anah par le Département depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, avec pour conséquence une fluidification du processus d'attribution.

## Qui réalise les travaux ?

Pages 18 - 19

En janvier 2022, **598 entreprises du bâtiment** sont « Reconnu Garant de l'Environnement » (RGE). Elles détiennent au moins une qualification RGE. **Ce chiffre tend à diminuer au cours de l'année 2022**, en particulier pour les qualifications en lien avec l'isolation du bâti.

# 1

## Quel accompagnement pour les ménages ?

### L'accompagnement des ménages structuré, une sollicitation des conseillers en forte hausse

**3 972 actes de conseils en 2021**

**6 871 actes de conseils en 2022 (au 24/11)**

- Le Conseil départemental et les collectivités ont mis en place **une structure de mutualisation avec plusieurs partenaires pour assurer un service public de proximité et favoriser la rénovation énergétique des bâtiments**. Les différentes actions menées par le Conseil départemental s'intègrent dans un cadre régional et dans celui de France Rénov'.

**Des conseils neutres, gratuits et indépendants sont délivrés aux particuliers et aux professionnels du bâtiment.**

### Une période transitoire en 2021, une organisation bien établie en 2022

- En 2021, le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement), l'ADIL 24 (Association Départementale pour l'Information sur le Logement) et SOLIHA Dordogne-Périgord ont assuré le service d'accompagnement des ménages, avec le soutien du Département.

**Ainsi, les conseillers (3,5 équivalents temps plein) ont été particulièrement sollicités et ont cumulé 3 381 actes A1 (conseils de 1<sup>er</sup> niveau) et 591 actes A2 (conseils personnalisés).**

- En 2022, le territoire de la Dordogne est couvert par **deux plateformes dans le cadre du dispositif national FranceRénov'** :

> **La plateforme de rénovation énergétique Dordogne-Périgord portée par le Département de la Dordogne** en partenariat avec l'ADIL 24, le CAUE 24 et Soliha Dordogne-Périgord ;

> **La plateforme Périgord Noir Rénov** portée par la communauté de Communes de la Vallée de l'Homme.

- Les ménages ont particulièrement sollicité les conseillers : le bilan 2021 est déjà largement dépassé, au 24/11/2022, 6 871 actes de conseils ont été réalisés sur le département. Ils se répartissent en 5 517 actes A1 (conseils de 1<sup>er</sup> niveau), 1 289 actes A2 (conseils personnalisés) et 65 actes A4 (accompagnement à la rénovation globale).

**À noter qu'un ménage peut bénéficier de plusieurs actes de conseils.**

#### Activité des plateformes en Dordogne en 2022 (au 24/11)

	A1	A2	A4	Total
<b>Plateforme de rénovation énergétique Dordogne-Périgord</b>	3 144	823	14	<b>3 981</b>
<b>Plateforme Périgord Noir Rénov'</b>	2 342	460	51	<b>2 853</b>
<b>Total Dordogne*</b>	5 517	1 289	65	<b>6 871</b>

\* : 37 actes ont été réalisés par des structures hors département pour des ménages de Dordogne  
Source : traitement CERC NA ; Conseil départemental de la Dordogne

**PLATEFORME de RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DORDOGNE-PÉRIGORD**

avec France Rénov' Le service public pour mieux rénover nos habitats

**Dordogne PÉRIGORD**

**PÉRIGORD NOIR RENOV'**

**Vous avez un projet de rénovation énergétique ? Appelez l'Adil 24**

Plateforme de rénovation énergétique Dordogne-Périgord  
ADIL 24 : 05 53 09 89 89  
Mail : contact@adil24.org

- Conseils neutres et gratuits.
- Informations sur les aides financières.

Périgord noir renov' 05 53 45 44 62 Mail : contact@perigordnoir-renov.fr

adil SOLIHA caue Nouvelle-Aquitaine CEE

# 1

## Quel accompagnement pour les ménages ?

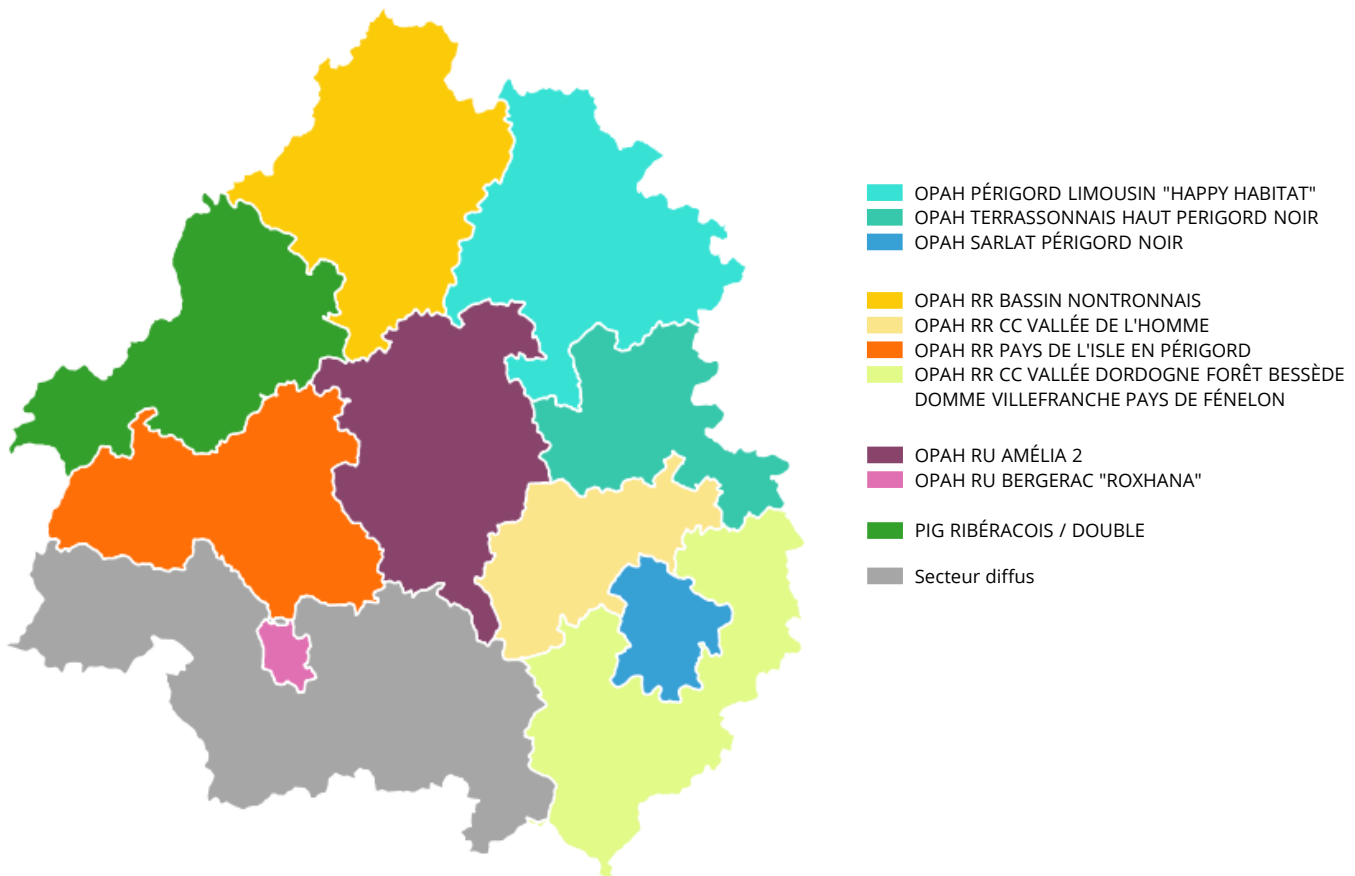
La quasi totalité du territoire couvert par un programme d'amélioration de l'habitat

**9 OPAH** (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat)  
dont **2 OPAH RU** (Revitalisation Urbaine)  
et **4 OPAH RR** (Revitalisation Rurale)

**1 PIG**  
Programme d'Intérêt  
Général

➔ Au 1<sup>er</sup> novembre 2022, la Dordogne compte neuf OPAH (Opération programmée d'amélioration de l'habitat) dont deux OPAH RU (« Renouvellement urbain») et quatre OPAH RR (« Revitalisation rurale »), ainsi qu'un PIG (Programme d'intérêt général). **La quasi-totalité du territoire est ainsi couvert par un programme d'amélioration de l'habitat et des permanences sont organisées sur tout le département.**

Programmes animés en Dordogne au 01/11/2022



Source : Conseil Départemental de la Dordogne

### REPÈRES

- Population : 410 700 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2021
- Parc de logements : 260 245 en 2018 dont 195 896 résidences principales
- 85% de maisons et 15% d'appartements
- Nombre de propriétaires occupants leur résidence principale : 134 125 en 2018
- Part des propriétaires occupants : 68,5%

Source : INSEE

## 2

# Quelle est la dynamique des dispositifs d'aides à la rénovation énergétique des logements ?

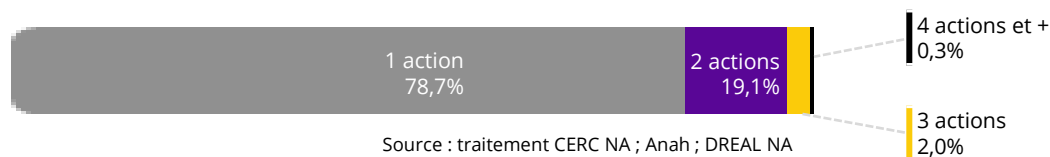
## MaPrimeRénov' (MPR) sollicitée principalement pour des changements d'équipement, peu de bouquets de travaux

**6 043 dossiers MPR**  
(7 964 actions de travaux)  
**en 2021**

**4 926 dossiers MPR**  
(6 860 actions de travaux)  
**entre janvier et septembre 2022**

- ➔ **En 2021, l'aide financière MPR est ouverte à tous les propriétaires occupants**, quel que soit leur niveau de revenu ainsi qu'aux propriétaires bailleurs. Le montant de la prime est calculé en fonction du revenu des ménages et des travaux effectués. La sollicitation du dispositif d'aide est montée en puissance au cours de l'année et le bilan 2021 est de 6 043 dossiers. **La dynamique se poursuit en 2022 avec un rythme mensuel de 500 à 600 dossiers** (4 926 dossiers entre janvier et septembre 2022).
- ➔ **Les interventions sur les équipements représentent 84% des travaux effectués en 2021** : 32% des gestes concernent la mise en place d'une pompe à chaleur air/eau et 23% l'installation d'un système de chauffage au bois ou granulés. À noter que sur la période de janvier à septembre 2022, les appareils de chauffage au bois et granulés représentent 29% des gestes financés, soit un total qui dépasse celui de 2021. Les demandes concernant les audits énergétiques sont aussi en nette progression (48 en 2021 vs 250 entre janvier et septembre 2022).
- ➔ Malgré les bonifications mises en places (forfait rénovation globale, forfait assistance à maîtrise d'ouvrage...), **les rénovations globales sont très peu représentées (6 en 2021, 3 entre janvier et septembre 2022) et les actions seules sont majoritaires (78,7%)** en 2021 (76,4% entre janvier et septembre 2022).
- ➔ **Des difficultés dans le traitement des dossiers** : certains ménages font état de dossiers bloqués, de délais de paiement allongés et de l'impossibilité à joindre un contact en direct (les dossiers MPR sont traités au niveau national).

Bouquets de travaux MaPrimeRénov' en 2021 en Dordogne

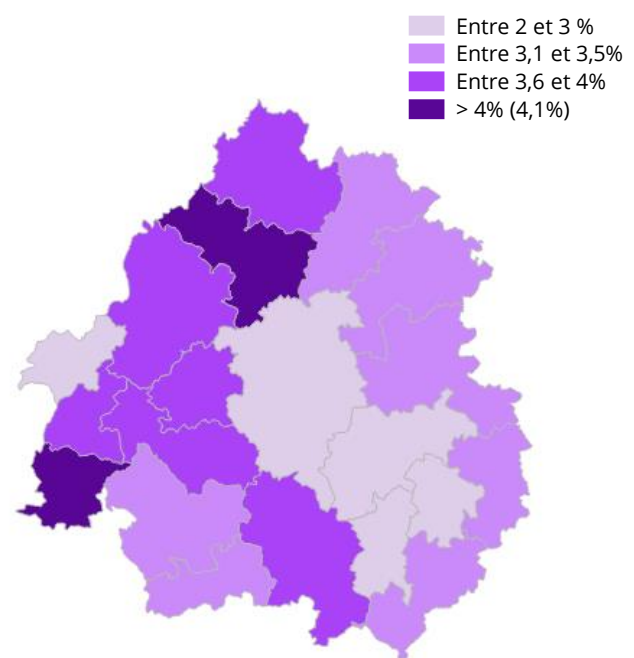


Gestes subventionnés par MaPrimeRénov' en 2021 en Dordogne

Équipements (84%)	
Pompe à chaleur air / eau	2 581
Poêle à granulés	947
Chauffe-eau thermodynamique	812
Chauffe-eau solaire individuel	625
Poêle à bûches	386
Chaudière à granulés	341
Dépose de cuve à fioul	301
Ventilation double flux	263
Chaudière gaz THPE	261
Foyer fermé, insert	97
Chaudière à bûches	30
Partie thermique panneau hybride	25
Chauffage solaire combiné	13
Pompes à chaleur géothermique	11
Réseau de chaleur et de froid	3
Isolation (15%)	
Remplacement fenêtres, portes-fenêtres	626
Isolation toiture en pente / combles	253
Isolation des murs par l'intérieur	184
Isolation des murs par l'extérieur	124
Isolation de la toiture-terrasse	6
Autres (1%)	
Accompagnement (audit énergétique, AMO)	53
Rénovation globale	6

Source : traitement CERC NA ; Anah ; DREAL NA

Part de propriétaires occupants ayant bénéficié de MaPrimeRénov' par EPCI en 2021



## 2

# Quelle est la dynamique des dispositifs d'aides à la rénovation énergétique des logements ?

## Les primes versées dans le cadre de MPR financent en moyenne la moitié du montant des travaux

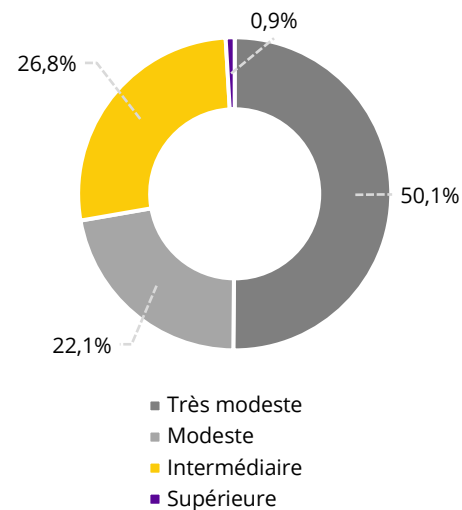
**72,2%** des bénéficiaires sont des ménages « modestes » ou « très modestes » en 2021

**21,1 M€** de primes MPR versées en 2021

**66,9 M€** de travaux en 2021

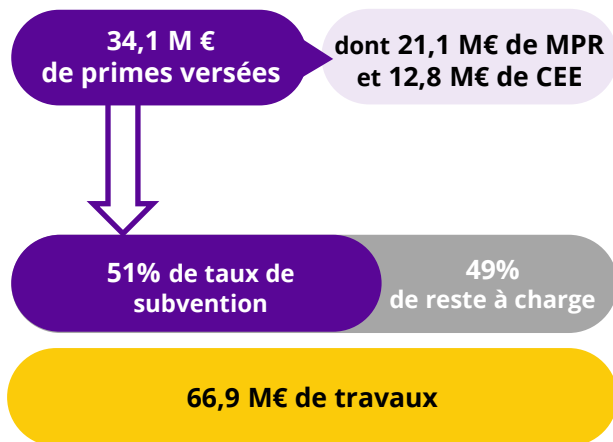
- Sur les 6 043 dossiers engagés en 2021, 72,2% (4 367 ménages) bénéficient à des ménages « modestes » et « très modestes ». Cette part progresse (74,9%) sur les dossiers 2022.
- Les dossiers MPR concernent presque exclusivement des maisons (99,2%) et des propriétaires occupants (98,1%).
- Les dossiers MPR engagés ont permis aux ménages de bénéficier de 34,1 M€ de prime dont 21,1 M€ de MPR et 12,8 M€ de Certificats d'économie d'énergie (CEE). Les travaux réalisés s'élèvent à 66,9 M€ pour un coût moyen de 11 071 €.**  
En 2022, pour les 4 926 dossiers engagés entre janvier et septembre, le montant des travaux est de 56,4 M€ soutenus par 28,7 M€ de primes (21,1 M€ de MPR et 7,6 M€ de CEE).
- Concernant le reste à charge des ménages, il est en moyenne de 49%.** Le montant des primes versées étant modulé en fonction des revenus des ménages, le reste à charge varie de 35,8% pour les ménages « très modestes » à 86,5% pour les ménages aux revenus les plus élevés (« supérieure »).

Catégories de bénéficiaires MaPrimeRénov' en 2021 en Dordogne



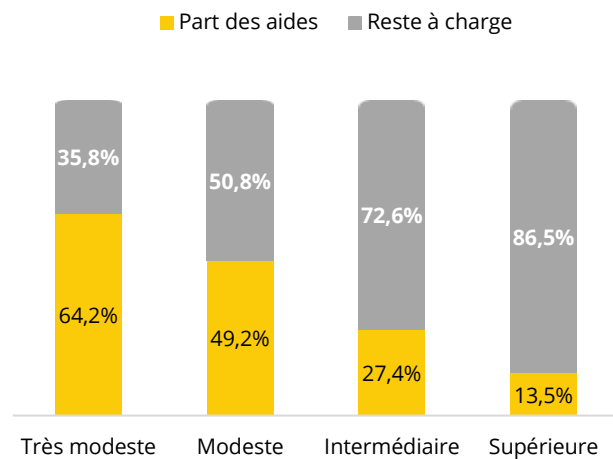
Source : traitement CERC NA ; Anah ; DREAL NA

Primes versées en 2021 en Dordogne



Source : traitement CERC NA ; Anah ; DREAL NA

Reste à charge par type de bénéficiaire en 2021 en Dordogne



Source : traitement CERC NA ; Anah ; DREAL NA

**MaPrimeRénov' copropriété** finance les travaux de rénovation énergétique en parties communes et sur les parties privatives d'intérêt collectif. Elle est attribuée au syndicat de copropriété. Les travaux réalisés doivent permettre un gain énergétique de 35% minimum. L'accompagnement par un assistant à maîtrise d'ouvrage est obligatoire. Une prime complémentaire est prévue pour les copropriétés fragiles. → Aucune opération en 2021 sur le département (5 en Nouvelle-Aquitaine).

**L'Anah finance aussi des travaux plus lourds pour des copropriétés en difficulté** (sécurité, travaux d'urgence) qui peuvent comprendre des travaux de rénovation énergétique. → Aucune opération en 2021 sur le département (11 en Nouvelle-Aquitaine).

## 2

# Quelle est la dynamique des dispositifs d'aides à la rénovation énergétique des logements ?

## Le dispositif Habiter Mieux « Sérénité » devient MaPrimeRénov' Sérénité et demeure très dynamique

**905 Habiter Mieux « Sérénité » en 2021**

**446 MaPrimeRénov' Sérénité entre janvier et septembre 2022**

En 2021, le total de 905 dossiers est à interpréter avec prudence, des dossiers 2020 ayant été engagés en début d'année 2021 (rattrapage du retard de fin d'année, les dossiers sont désormais instruits par le Département). La dynamique est très bonne, et 446 dossiers sont déjà engagés entre janvier et septembre 2022.

MaPrimeRénov' Sérénité finance les projets de travaux de rénovation énergétique des foyers aux revenus modestes et permettant un gain énergétique de 35% minimum. En 2021, les bénéficiaires sont principalement des propriétaires occupants (98,2%) dont les 3/4 ont des ressources « très modestes », soit une proportion stable depuis le lancement du dispositif. **À noter l'influence majeure des territoires animés (85,2% des dossiers 2021).** Les logements aidés ont été construits en majorité avant 1975 (78,5%), c'est ce qui est observé globalement chaque année.

### Les actions du Conseil départemental pour dynamiser le dispositif :

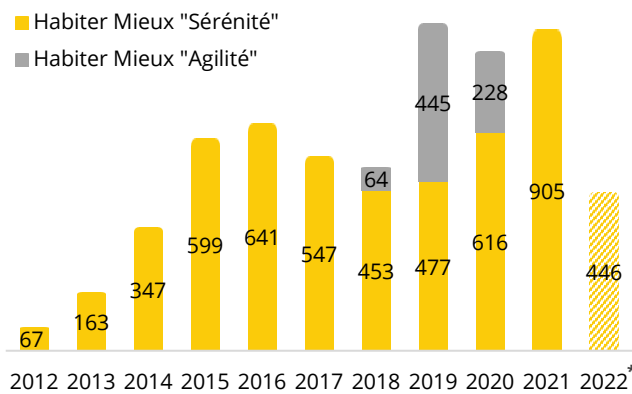
> Celui-ci s'est doté d'un programme d'aides d'un montant de 500 € en complément de celles de l'Anah. Des aides sur les territoires animés viennent aussi soutenir les ménages pour diminuer le reste à charge (cf. page 10).

> La Dordogne est également partenaire financier de la CARTTE (cf. page 11), à hauteur de 100 000 €.

> Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, c'est le Département qui instruit et attribue les aides de l'ANAH. L'instruction des dossiers se fait au fil de l'eau, cela permet de réduire les délais d'instruction.

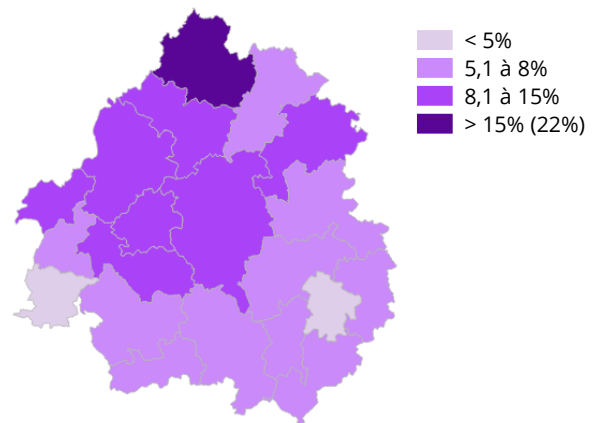
> À noter que juste après la Gironde (15,8 M€), la Dordogne est le département néo aquitain qui a obtenu la dotation financière de l'Anah la plus importante en 2021 (12,3 M€).

Nombre de logements bénéficiaires des aides de l'Anah dans le cadre du programme Habiter Mieux en Dordogne



\* Données jusqu'à fin septembre 2022  
Source : traitement CERC NA ; Anah ; DREAL NA

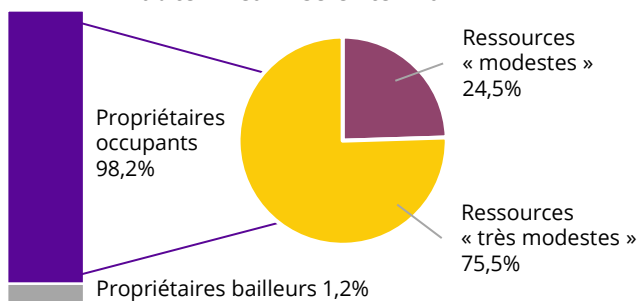
Taux de ménages éligibles ayant bénéficié d'Habiter mieux « Sérénité » de l'Anah entre janv. 2012 et sept. 2022 par EPCI



Exemple de lecture : Entre janvier 2012 et septembre 2022, 22% des ménages éligibles aux aides de l'Anah ont sollicité Habiter Mieux « Sérénité » sur la Communauté de communes du Périgord Nontronnais.

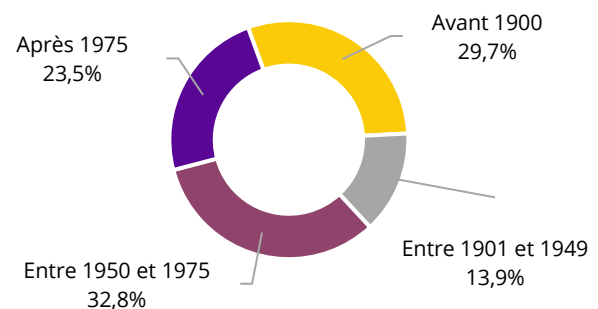
Source : traitement CERC NA ; Anah ; DREAL NA

Bénéficiaires par statut d'occupation Habiter Mieux « Sérénité » 2021



Source : traitement CERC NA ; Anah ; DREAL NA

Bénéficiaires par date de construction Habiter Mieux « Sérénité » 2021



Source : traitement CERC NA ; Anah ; DREAL NA



## 2

# Quelle est la dynamique des dispositifs d'aides à la rénovation énergétique des logements ?

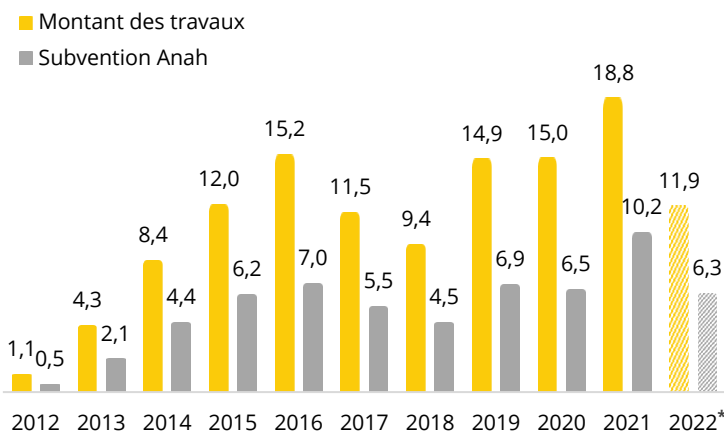
## MaPrimeRénov' Sérénité soutient des rénovations énergétiques performantes

**10,2 M€ de subventions en 2021**

**18,8 M€ de travaux en 2021**

- Le montant des travaux soutenus par des aides Habiter Mieux de l'Anah est en hausse en 2021 (à nuancer également avec le report de dossiers 2020 engagés en 2021). En 2022, l'élan positif se poursuit et 6,2 M€ d'aides MaPrimeRénov' Sérénité étaient engagées pour 11,9 M€ de travaux entre janvier et septembre.
- En 2021, le gain énergétique moyen est de 42%, ils dépassent les 35% pour les ¾ des rénovations, témoignant de l'ampleur des travaux engagés. Pour 43,5% des dossiers, les travaux ont permis aux logements de sortir du statut de passoire thermique.
- Les coûts moyens des travaux s'établissent à 20 823 €, au même niveau qu'en 2020. Ils varient logiquement en fonction de l'étiquette énergétique d'origine du logement (de 15 337 € pour les logements classés C à 25 385 € pour les logements G).

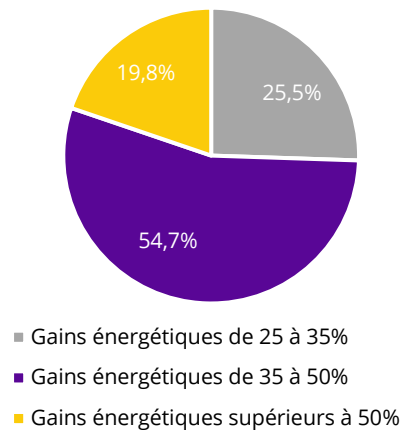
Montant des travaux et des subventions Habiter Mieux de l'Anah en Dordogne (en millions d'€)



\* Données jusqu'à fin septembre 2022

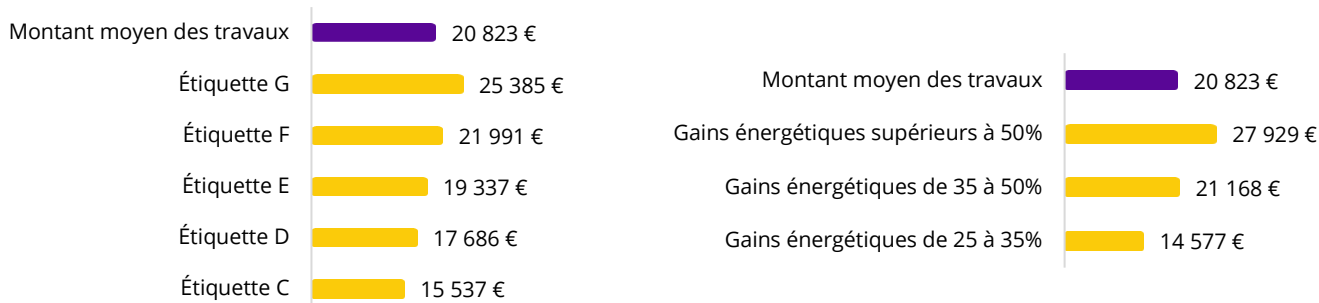
Source : traitement CERC NA ; Anah ; DREAL NA

Répartition des gains énergétiques après travaux Habiter Mieux « Sérénité » 2021 en Dordogne



Source : traitement CERC NA ; Anah ; DREAL NA

Montants moyens des travaux selon la classe énergétique de départ du logement et le gain énergétique Habiter Mieux « Sérénité » 2021 en Dordogne



Source : traitement CERC NA ; Anah ; DREAL NA

## 2

### Quelle est la dynamique des dispositifs d'aides à la rénovation énergétique des logements ?

#### Des aides locales pour accompagner les ménages modestes et très modestes

**723 aides complémentaires accordées sur les territoires animés en 2021**  
(pour des propriétaires occupants, travaux « énergie »)

**0,8 M€ d'aides complémentaires en 2021**

- Des aides complémentaires sont déployées sur les territoires animés et viennent compléter les aides de l'Anah pour les ménages modestes et très modestes.
- En 2021, ces aides ont accompagné 723 propriétaires occupants pour un montant de 784 701 €. Les données 2022 sont provisoires, mais la dynamique du nombre d'aides accordées est positive.

Bilan des aides complémentaires des territoires animés pour les propriétaires occupants	2019		2020		2021		2022 (provisoire)	
	Nombre de logements	Montant des aides	Nombre de logements	Montant des aides	Nombre de logements	Montant des aides	Nombre de logements	Montant des aides
OPAH-RU Le Bugue Du 01/04/2017 au 31/03/2022	6	8 392 €	2	6 371 €	4	4 805 €		
OPAH-RU de la Communauté d'agglomération Bergeracoise - « ROXANNA » Du 01/01/2019 au 31/12/2023	76	75 304 €	26	32 560 €	52	32 051 €	47	36 664 €
PIG du bassin Ribéracois Du 01/01/2018 au 31/12/2022	45	27 978 €	50	30 128 €	50	29 180 €	31	15 272 €
OPAH-RU Communauté d'agglomération du Grand Périgueux - « Amélia 2 » Du 01/01/2019 au 31/12/2023	151	389 041 €	245	692 321 €	245	518 027 €	133	330 931 €
OPAH-RR Vallée Dordogne Forêt Bessède Domme Villefranche en Périgord et Pays Fénelon Du 01/10/2020 au 31/12/2024			22	32 812 €	83	98 182 €	49	82 453 €
OPAH-RR du Bassin Nontronnais Du 01/09/2018 au 31/08/2023	67	25 200 €	10	3 400 €	159	49 300 €	55	14 600 €
OPAH-RR Portes Sud Périgord du 01/09/2019 au 31/08/2021	20	6 327 €	19	5 734 €	47	7 280 €		
OPAH-RR Vallée de L'homme Du 01/01/2022 au 31/12/2026							62	74 986 €
OPAH Périgord Limousin et Isle Loue Auvézère en Périgord « Happy Habitat » Du 01/05/2019 au 30/04/2022	38	25 751 €	58	29 506 €	83	45 876 €	161	101 324 €
<b>TOTAL</b>	<b>403</b>	<b>557 993 €</b>	<b>432</b>	<b>832 832 €</b>	<b>723</b>	<b>784 701 €</b>	<b>538</b>	<b>656 230 €</b>

Source : traitement CERC NA ; Conseil départemental Dordogne

Le Conseil départemental apporte également son soutien sur le territoire avec le versement de 0,8 M€ à Périgord Habitat dont 0,5 M€ fléchés vers la rénovation énergétique du parc social (convention triennale 2018-2020). Une nouvelle convention d'objectifs et de moyens a été signée avec Périgord Habitat le 25 juillet 2022. Elle prend effet le 1<sup>er</sup> janvier 2022 et se termine le 31 décembre 2023. La participation financière du Département est de 3,2 M€ sur 2 ans : 1,6 M€ en 2022 et 1,6 M€ en 2023.

Types d'interventions :

- > Développement de l'offre en construction neuve et/ou acquisition-amélioration (150 logements par an)
- > **Rénovation thermique du parc**
- > Opérations de déconstruction hors ANRU

## 2

### Quelle est la dynamique des dispositifs d'aides à la rénovation énergétique des logements ?

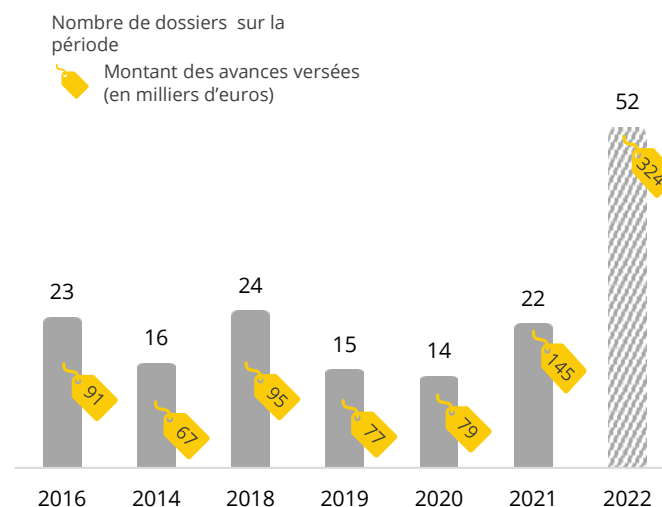
#### Hausse du recours à la CARTTE (Caisse d'avances pour la rénovation thermique & la transition énergétique)

**166 dossiers**  
depuis 2016

**0,9 M€**  
d'avances depuis 2016

- La CARTTE est portée par le réseau PROCIVIS régional, proposant une **avance gratuite des subventions publiques de l'Anah et des collectivités pour la rénovation énergétique**. Elle est dotée d'un fonds financier de 3,8 M€ pour la région. Celui-ci provient des Sociétés anonymes coopératives d'intérêt collectif pour l'accès à la propriété (PROCIVIS Nouvelle-Aquitaine, Aquitaine Sud et Poitou-Charentes), de la Région, **mais aussi du Département de la Dordogne**.
- Ce dispositif s'adresse aux propriétaires occupants, sous conditions de ressources (ménages les plus modestes) et réalisant des travaux de rénovation énergétique. Des prêts complémentaires sans intérêts sont également proposés par PROCIVIS afin d'aider les propriétaires occupants à financer le reste à charge.
- La CARTTE permet de résoudre les difficultés de trésorerie de certains ménages en versant le montant des aides directement aux artisans ou aux opérateurs de programme animé gérant les fonds sous mandat.
- En 2021, afin de faciliter le dépôt des demandes de financements, **une plateforme de dématérialisation des demandes a été mise en place**. Elle permet aux opérateurs Habitat de déposer plusieurs demandes de financements (avances CARTTE et prêts pour financer le reste à charge) pour un même dossier.
- Ainsi, en lien avec la mise en place de la dématérialisation, mais également grâce à l'implication des OPAH gérées en régie, le nombre de dossiers progresse significativement en 2021-2022**. Depuis 2016, la CARTTE a financé 166 dossiers, soit 879 514 € d'avances versées pour 3,99 M€ de travaux engagés sur le département de la Dordogne. En moyenne, l'avance accordée est de 5 279 €, pour un montant de travaux de 24 024 €.

#### Nombre de dossiers en Dordogne (fonds débloqués)



\* Données jusqu'à fin octobre 2022

Source : traitement CERC NA ; PROCIVIS NA

## 2

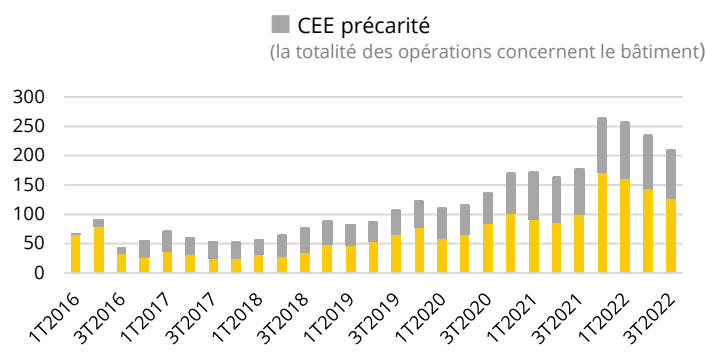
# Quelle est la dynamique des dispositifs d'aides à la rénovation énergétique des logements ?

## Les Certificats d'Économie d'Énergie (CEE), un levier majeur qui peine à trouver une stabilité

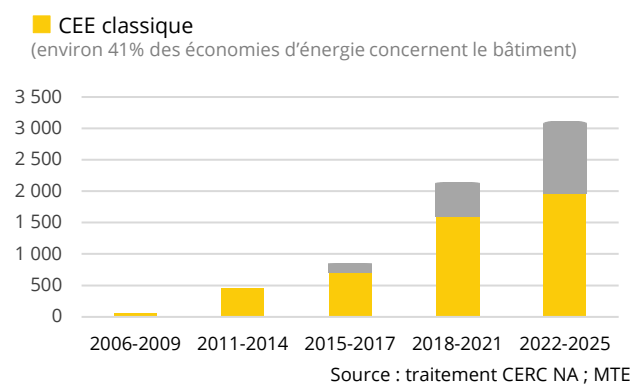
**+45,5% CEE classique et +45,4% CEE précarité en 2021** (données France, tous secteurs)

- Les objectifs fixés pour les CEE sont définis par période de 3 ans et revus à la hausse à chaque période. Ceux de la quatrième période ont été atteints avant la fin de celle-ci (2021), entraînant des perturbations sur le prix des CEE. Pour autant, **la dynamique observée au niveau national est positive en 2021** avec une hausse de 45,5% en 1 an pour les CEE classique (pas uniquement des opérations de bâtiment) et +45,4% sur la même période pour les CEE précarité (uniquement des économies d'énergie qui concernent le résidentiel).
- Les objectifs de la 5<sup>ème</sup> période ont été réévalués en octobre 2022, ce qui devrait maintenir la dynamique.** Les objectifs visent en priorité la décarbonation renforcée (changement de chauffage) et l'accompagnant des garanties de performance.

Volume de CEE délivrés en France (en TWh cumac) par trimestre (tous secteurs confondus)



Objectifs nationaux d'économies d'énergie par période (en TWh cumac)



### Zoom sur le « coup de pouce chauffage » en Dordogne

- Si les données globales ne sont pas disponibles à l'échelle départementale, le bilan 2019-2021 des « coups de pouce chauffage » (bonifications accordées pour certains travaux) sont accessibles. **Entre 2019 et 2021, 6 387 changements de chaudière ont été financés par ces bonifications sur le département, représentant plus de 11,5 M€ d'aides versées.** Ce dispositif est renforcé pour 2023, avec notamment un assouplissement de sa mise en place et la création de « coup de boost » pour le remplacement de chaudières fioul.
- Dans le détail, les 6 387 remplacements de chaudières concernent principalement la mise en place de pompes à chaleur (68%).

CEE délivrés en nombre de travaux pour le « coup de pouce chauffage » entre 2019 et 2021 en Dordogne

	Ancien mode de chauffage				Total	Dont ménages « modestes »	Montants versés
	Charbon	Fioul	Gaz	Total			
<b>Nouveau mode de chauffage</b>							
Pompe à chaleur air/eau ou eau/eau	43	3 268	941	4 252	1 340	9 748 650 €	
Chaudière gaz THPE	2	157	1 413	1 572	270	1 026 515 €	
Chaudière biomasse	2	308	53	363	82	591 227 €	
Poêle biomasse	inc	inc	inc	103	14	10 946 €	
Pompe à chaleur hybride	1	71	19	91	17	191 277 €	
Système solaire combiné	-	4	2	6	-	2 500 €	
<b>Total</b>	<b>48</b>	<b>3 808</b>	<b>2 428</b>	<b>6 387</b>	<b>1 723</b>	<b>11 571 114 €</b>	

Source : traitement CERC NA ; MTE

## 2

# Quelle est la dynamique des dispositifs d'aides à la rénovation énergétique des logements ?

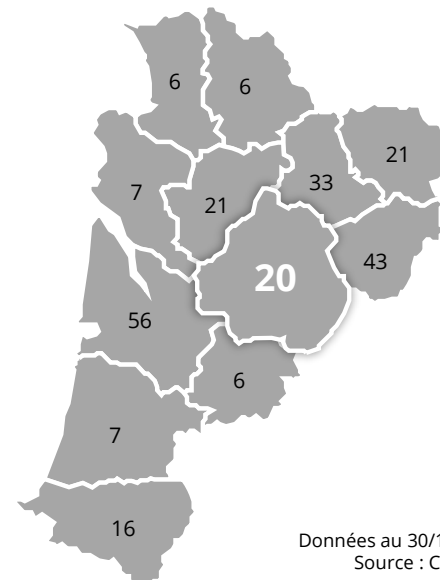
## Le plan de relance, un soutien aux dispositifs de financements existants

**20 opérations\*** concernant des logements (logements communaux, logements sociaux...)

**8,7 M€\*** de travaux

- Suite à la crise sanitaire, un plan de relance a été mis en place. Plusieurs mesures accompagnent des travaux, notamment de rénovation énergétique.
- **Sur l'ensemble de la Nouvelle-Aquitaine, au moins 242 projets bénéficiant de financements « plan de relance » concernent des travaux de rénovation énergétique de logements, dont 20 en Dordogne. Le montant total prévisionnel de ces projets représente 8,7 M€ pour le département.**
- Les travaux réalisés sont divers : changements d'équipements de chauffage, travaux d'isolation, opérations de restructuration lourdes couplées à des travaux de rénovations thermiques...
- Sur le département, 211 projets BTP ont été recensés dans le cadre du plan de relance portés par 126 maîtres d'ouvrage et représentant un financement de 118 M€. Plus de détails sur le suivi du plan de relance : [www/cerc-na.fr/suivreplan](http://www/cerc-na.fr/suivreplan).

Nombre de projets de **rénovation énergétique de logements** inscrits dans le plan de relance



Données au 30/11/2021  
Source : CERC NA

Dispositifs de soutien financier « plan de relance » <b>rénovation énergétique de logements</b>	Nombre d'opérations*		Montants de travaux* (en millions d'euros)	
	Dordogne	Nouvelle-Aquitaine	Dordogne	Nouvelle-Aquitaine
Dotations de soutien à l'investissement local – rénovation thermique 2021	15	103	1,0	11,8
Rénovation énergétique et réhabilitation lourde des logements sociaux – programmation 2021 et 2022	1	82	0,3	103,1
Rénovation énergétique des bâtiments publics	4	41	7,4	21,6
Dotations de soutien exceptionnelles à l'investissement local 2020 et 2021	-	16	-	1,7
	<b>20</b>	<b>242</b>	<b>8,7</b>	<b>138,1</b>

\* : Les travaux de rénovation de logements bénéficiant de financements du plan de relance ne sont pas nécessairement achevés : certains le sont, tandis que d'autres sont programmés pour l'année à venir. Certaines opérations recensées ne concernent pas uniquement des logements.

Données au 30/11/2021  
Source : CERC NA

**Le Conseil départemental, dans le cadre de son plan de relance, propose également aux ménages modestes une aide à hauteur de 30% du montant HT des travaux de mise aux normes électriques, d'assainissement non collectif, ainsi que de réfection de toiture et/ou ravalement de façade. Cette aide vient en complément des aides de l'Anah. Ainsi, entre juin 2020 et novembre 2021, 402 ménages ont été financés par le Département pour un montant de plus de 0,7 M€ générant plus de 5 M€ de travaux.**

Le Conseil départemental, dans la cadre du plan de relance, a également attribué 1 M€ à Périgord habitat pour la rénovation des logements.

## 2

# Quelle est la dynamique des dispositifs d'aides à la rénovation énergétique des logements ?

## Stabilisation du recours à l'éco-PTZ, principalement mobilisé pour des actions seules

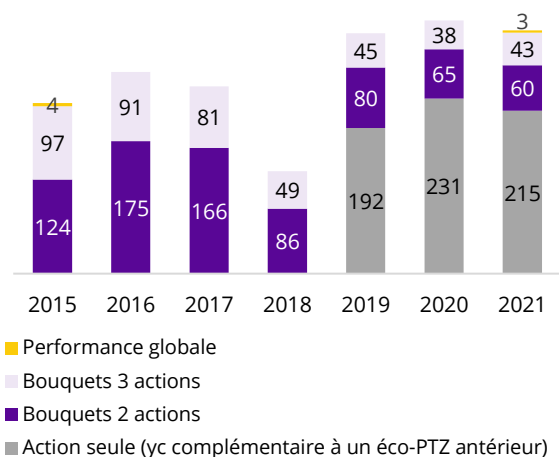
**321 éco-PTZ en 2021**

**67% d'actions seules**

**5,6 M€ de travaux en 2021**

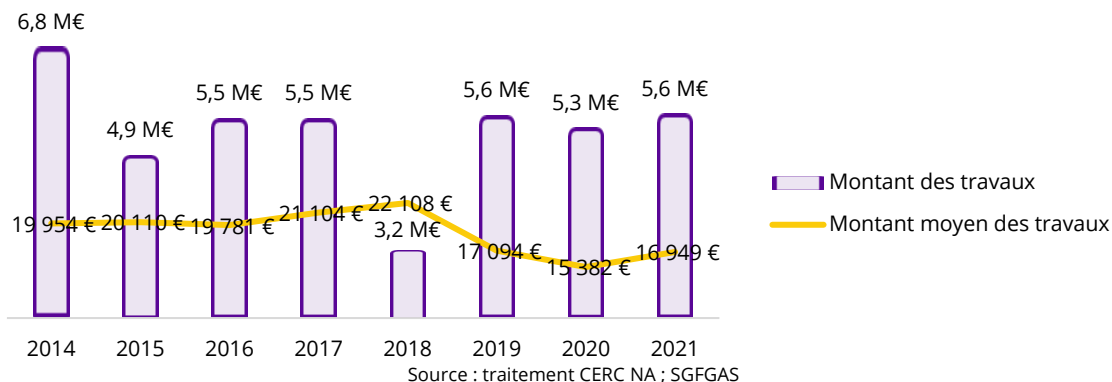
- Au cours de l'année 2021, **321 éco prêt à taux zéro (éco-PTZ) ont été distribués en Dordogne**. La sollicitation du dispositif se stabilise après la forte hausse observée lors de l'ouverture du dispositif aux actions seules, celles-ci représentent 67% des éco-PTZ de l'année.
- **Les travaux engagés s'élèvent à 5,6 M€ en 2021**, le coût moyen des travaux (16 949 €) est en hausse par rapport à 2020, les tensions observées sur le marché des matières premières peuvent expliquer cette évolution.
- Pour les éco-PTZ bouquets de travaux, **le changement d'équipements (changement de système de chauffage et eau chaude sanitaire) représente plus de 60% des actions de travaux**. Cette part est en nette progression (33% en 2018).
- Le dispositif évolue de nouveau en 2022 avec pour objectifs de faciliter le financement du reste à charge et de simplifier le parcours de demande d'un éco-PTZ dans le cadre de MaPrimeRénov'. Ces évolutions seront effectives en fin d'année 2022 et sur la première moitié de l'année, le nombre d'éco-PTZ distribués est stable.

Évolution du nombre d'éco-PTZ en Dordogne (hors assainissement collectif)



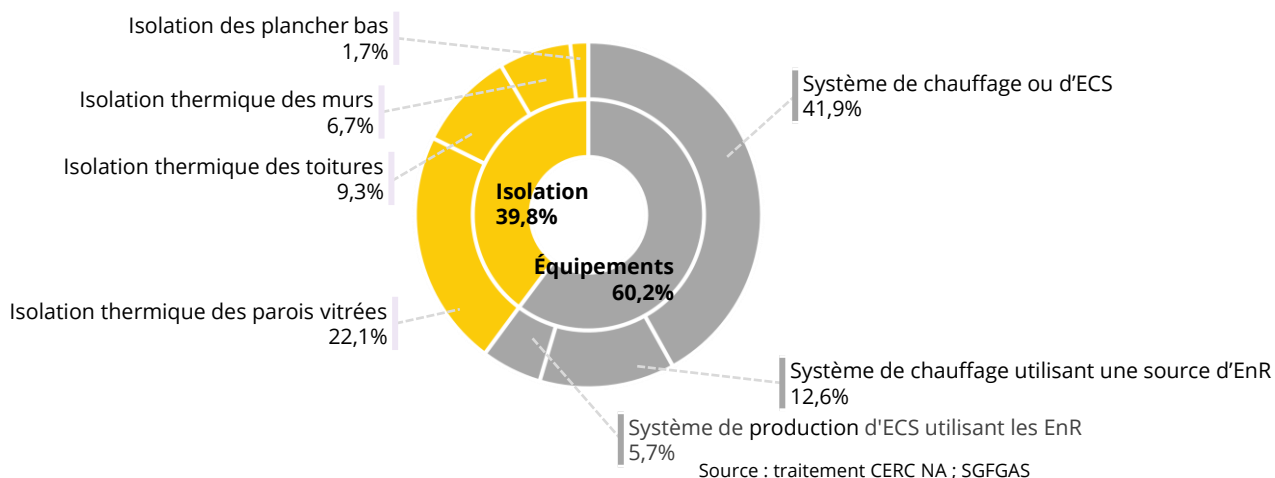
Source : traitement CERC NA ; SGFGAS

Évolution des montants financés dans le cadre d'un éco-PTZ et des montants moyens de travaux en Dordogne



Source : traitement CERC NA ; SGFGAS

Typologie des travaux réalisés dans le cadre d'un bouquet 2 ou 3 actions en Dordogne (2021)



Source : traitement CERC NA ; SGFGAS

## 2

# Quelle est la dynamique des dispositifs d'aides à la rénovation énergétique des logements ?

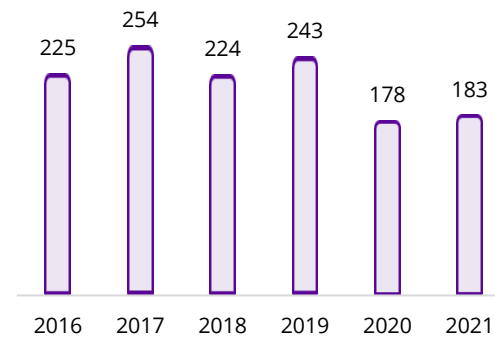
## Le nombre de PTZ dans l'ancien avec travaux se stabilise

**183 PTZ**  
distribués en 2021

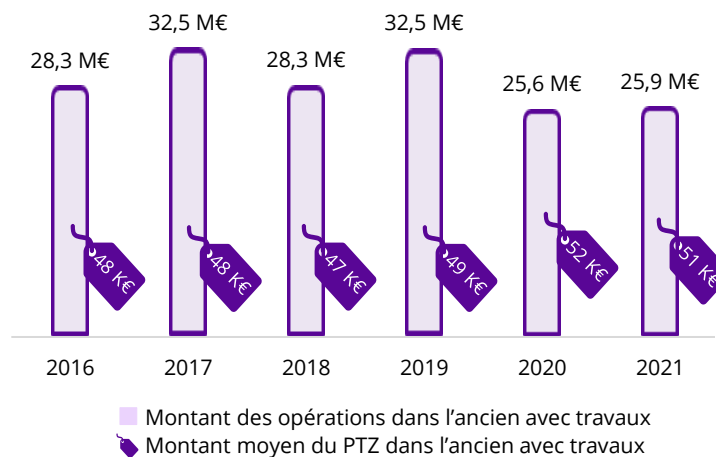
**+2,8%**  
par rapport à 2020

- ➡ Afin d'inciter à la réhabilitation de logements anciens, le dispositif du Prêt à taux zéro (PTZ) a été élargi depuis 2015 aux opérations d'acquisition dans l'ancien avec travaux (au moins 25% du coût total de l'opération).
- ➡ **En 2021, la mobilisation du PTZ dans l'ancien est stable par rapport à 2020, mais en retrait par rapport aux années antérieures.** Cette baisse coïncide avec l'évolution des critères d'octroi dans l'ancien avec travaux : depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, pour les biens dont l'étiquette énergétique est F, G ou absente, l'emprunteur doit produire un audit énergétique ou un DPE justifiant l'atteinte de l'étiquette E au minimum après les travaux. À fin juin 2022, la distribution du PTZ dans l'ancien suit la même dynamique qu'en 2021.

Évolution du nombre de prêts à taux zéro dans l'ancien avec travaux en Dordogne



Évolution des montants des opérations d'acquisition d'un logement ancien avec le soutien d'un PTZ et des montants moyens prêtés en Dordogne



⚠ Les montants affichés concernent la totalité des opérations d'acquisition d'un logement ancien. Les travaux réalisés correspondent à minima à 25% des opérations.

**Prêt avance Rénovation** : dans le cadre de la loi Climat et Résilience, un dispositif complémentaire des aides existantes est déployé en 2022 pour financer le reste à charge de travaux de rénovation énergétique. Le prêt Avance rénovation (ou prêt Avance mutation) est un prêt hypothécaire consenti par un établissement de crédit, un établissement financier ou une société de tiers-financement. Il est proposé aux ménages modestes depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022 pour leur permettre de financer des travaux de rénovation énergétique. Le capital emprunté est remboursé "in fine" lors de la vente du logement ou lors de la succession. Le prêt est garanti par une hypothèque prise sur le bien immobilier, associé à la garantie publique apportée par l'État à hauteur de 75 %.

## 2

# Quelle est la dynamique des dispositifs d'aides à la rénovation énergétique des logements ?

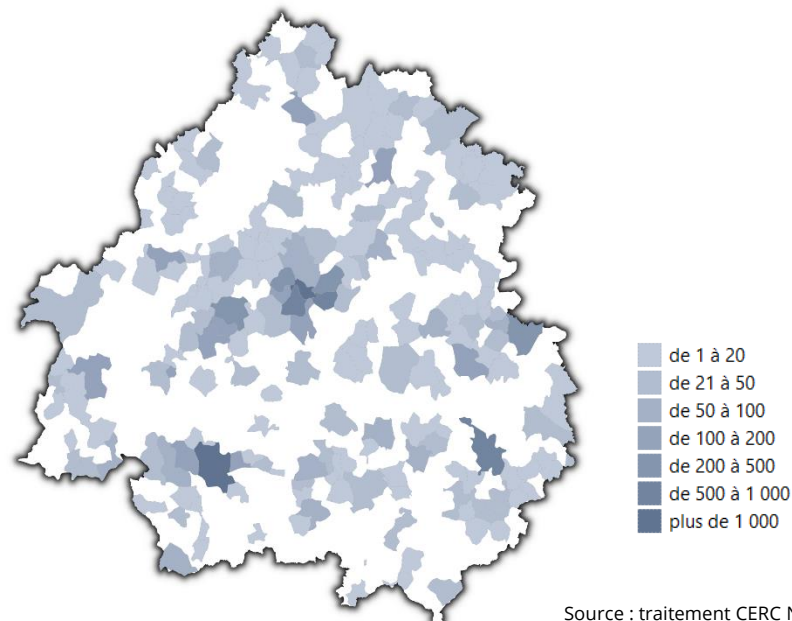
## Une progression constante du nombre de logements sociaux

**14 256**  
logements sociaux en 2021

**59%**  
de logements collectifs

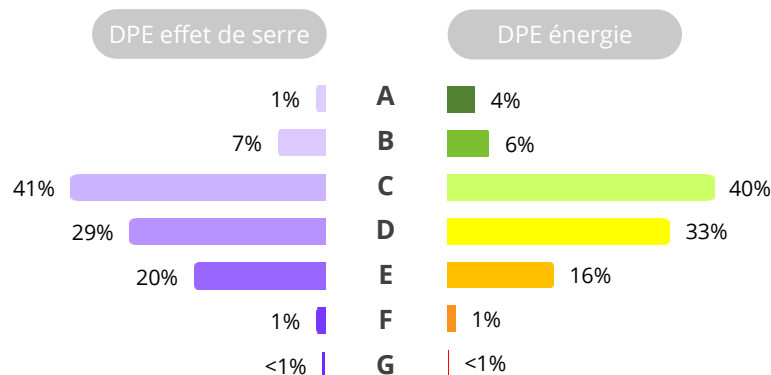
- ▶ L'ensemble du parc social de Dordogne est constitué de 14 256 logements, dont 59% sont des logements collectifs. Le nombre de logements sociaux est en hausse sur le département (+5,4% entre 2013 et 2021).
- ▶ **Près de 40% des communes périgourdines sont dotées de logements sociaux.** 70% des communes comptent moins de 30 logements et deux communes (Périgueux et Bergerac) rassemblent 20% des logement sociaux du département.

Nombre de logements sociaux par commune

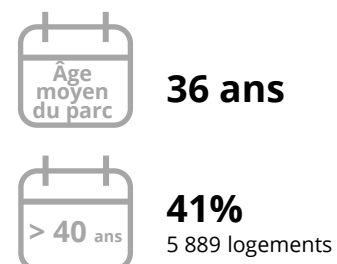


- ▶ 72% des logements sociaux ont fait l'objet d'un DPE. Parmi ceux-ci, les ¾ sont classés en étiquettes C ou D. **Les « passoires énergétiques » (étiquettes F et G) représentent moins de 2% des DPE réalisés.**

Étiquettes énergétiques (DPE) du parc de logement social en Dordogne



Âge du parc de logement social en Dordogne (année de construction)



Source : traitement CERC NA ; RPLS au 1<sup>er</sup> janvier 2021



## 2

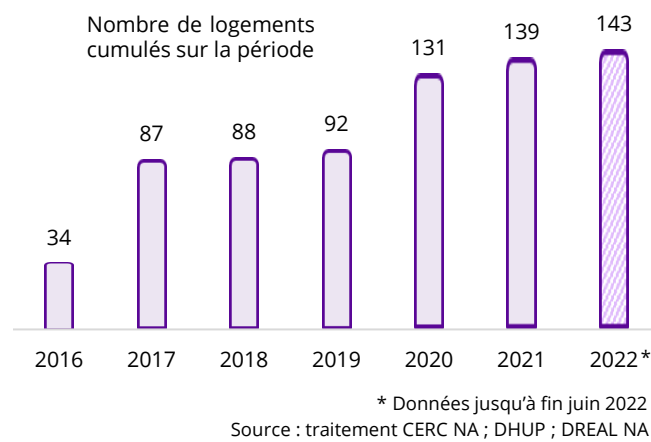
# Quelle est la dynamique des dispositifs d'aides à la rénovation énergétique des logements ?

## L'éco-prêt logement social (éco-PLS) accompagne des rénovations performantes du parc social

### 143 logements réhabilités bénéficiant d'un éco-PLS entre 2016 et juin 2022

- Les bailleurs sociaux peuvent contracter un éco-PLS pour financer des opérations de rénovation énergétique des logements les plus énergivores (DPE classés D à G) sous conditions, notamment l'atteinte de gains énergétiques de 40% minimum. Cette offre de prêt est proposée par la Banque des Territoires. Les travaux peuvent s'étaler sur plusieurs exercices et ne comportent pas uniquement un volet strictement énergétique.
- Sur la période 2016 - juin 2022, le nombre de logements sociaux engagés dans une réhabilitation bénéficiant d'un éco-PLS s'élève à 143 en Dordogne.

Nombre de logements engagés dans une réhabilitation bénéficiant d'un éco-PLS



Étiquettes énergétiques avant / après travaux des réhabilitations bénéficiant d'un éco-PLS (2016 - juin 2021)

		Étiquette énergétique après travaux						
		A	B	C	D	E	F	G
Étiquette énergétique avant travaux	A							
	B							
	C							
	D			31%	11%			
	E	3%	8%	18%	1%			
	F			20%	1%			
	G		2%	2%	2%			

Source : traitement CERC NA ; DHUP ; DREAL NA

- Les rénovations effectuées sont d'ampleur : les travaux permettent d'atteindre une étiquette énergétique A ou B pour 44% des logements.

NB : d'autres opérations de réhabilitation énergétique peuvent être menées sans solliciter un éco-PLS. D'autres modes de financements sont mobilisables : les certificats d'économies d'énergie (les bailleurs sociaux sont éligibles), le prêt à la réhabilitation PAM, le FEDER, le dégrèvement de TFPB (taxe foncière sur les propriétés bâties) ou la 3<sup>ème</sup> ligne de quittance.

- Le Conseil départemental apporte également son soutien avec le versement annuel de 0,8 M€ à Périgord Habitat dont 0,5 M€ sont fléchés vers la rénovation énergétique du parc social.

Une nouvelle convention d'objectifs et de moyens a été signée avec Périgord Habitat le 25 juillet 2022.

Elle prend effet le 1<sup>er</sup> janvier 2022 et se termine le 31 décembre 2023. La participation financière du Département est de 3,2 M€ sur 2 ans (1,6 M€ en 2022 et 1,6 M€ en 2023) :

> Développement de l'offre en construction neuve et/ou acquisition-amélioration (150 logements par an)

> Rénovation thermique du parc

> Opérations de déconstruction hors ANRU

- Dans le cadre du SMOLS (syndicat mixte ouvert de logement social), les EPCI financent à hauteur de 1 500 € la construction neuve et la réhabilitation de logements sociaux (<https://habitat.dordogne.fr/mon-logement/logement-social-ou-hlm>).

### 3

## Qui réalise les travaux ?

5 000 entreprises du Bâtiment implantées sur le département

5 008 entreprises au 31/12/2020

6 704 salariés en 2021

286 établissements de maîtrise d'œuvre

La Dordogne compte, en 2020, 5 008 entreprises Bâtiment, dont plus des 2/3 interviennent dans le second œuvre. **Une majorité des entreprises fonctionne sans salarié (71%).**

Ces entreprises emploient 6 704 salariés en 2021, des effectifs en hausse depuis 4 ans (+3% en 2021 vs 2020).

#### Répartition des entreprises du bâtiment en 2020 par domaine d'activité - Dordogne -



**27%** Gros œuvre

Maçonnerie, construction de bâtiments, travaux de démolition...



**36%** Second œuvre technique

Installations des fluides (électricité, eau, gaz, équipements thermiques /clim.), travaux d'isolation, de charpente, d'étanchéification et de couverture.

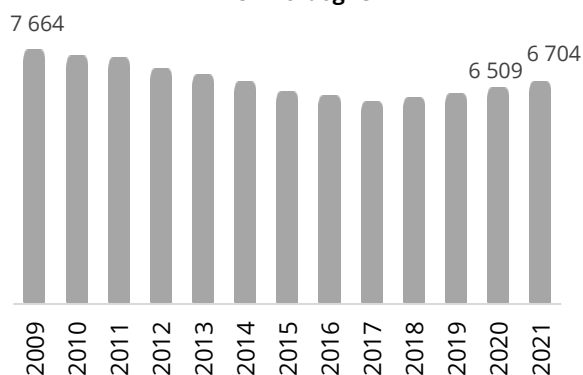


**37%** Second œuvre aménagement, finitions

Plâtrerie, menuiseries, revêtements des sols et murs, peinture et vitrerie.

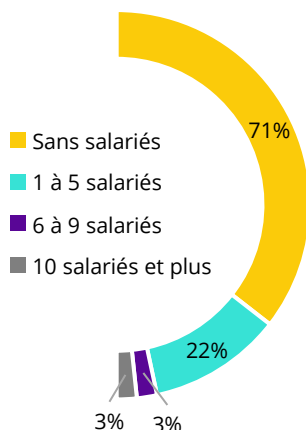
Source : traitement CERC NA ; INSEE, Sirene données définitives au 31/12/2020

#### Effectifs salariés du Bâtiment en Dordogne



Source : traitement CERC NA ; ACOSS-URSSAF

#### Répartition des entreprises par effectifs salariés



Source : CERC NA ; INSEE, Sirene données définitives au 31/12/2020

#### Domaine d'activité de l'entreprise (code NAF)

#### Effectif salarié 2021

Travaux de maçonnerie générale et gros œuvre de bâtiment	1 415
Travaux d'installation électrique dans tous locaux	804
Travaux de menuiserie bois et PVC	657
Travaux d'installation d'équipements thermiques et de climatisation	621
Travaux de peinture et vitrerie	448
Travaux de charpente	368
Travaux de menuiserie métallique et serrurerie	355
Travaux de plâtrerie	316
Travaux de couverture par éléments	315
Travaux d'installation d'eau et de gaz en tous locaux	315
Construction de maisons individuelles	278
Construction d'autres bâtiments	260
Travaux de revêtement des sols et des murs	173
Travaux d'isolation	84
Travaux d'étanchéification	73
Agencement de lieux de vente	69
Autres travaux de finition	61
Travaux de montage de structures métalliques	37
Travaux de démolition	32
Autres travaux d'installation n.c.a.	23
<b>Total</b>	<b>6 704</b>

Source : traitement CERC NA ; ACOSS-URSSAF

#### Maîtrise d'œuvre en 2020 - Dordogne

	Nombre d'établissements	Sans salarié	Effectifs salariés
Services d'architecture	185	135	159
Activité des géomètres	34	21	81
Activités des économistes de la construction	67	59	18

La maîtrise d'œuvre est assurée par un total de 286 entreprises. Les effectifs salariés de la profession (258 en 2020), sont stables depuis 2015.

Source : traitement CERC NA ; INSEE, Sirene données définitives au 31/12/2020 ; ACOSS-URSSAF

### 3

## Qui réalise les travaux ?

### Le nombre d'entreprises « Reconnu garant de l'environnement » (RGE) en repli

**598 entreprises RGE « travaux »**

**11% des entreprises du Bâtiment**

**26% de qualifications pour les pompes à chaleur**

En janvier 2022, 598 entreprises du Bâtiment détenaient au moins une qualification RGE, en hausse par rapport à janvier 2021. Toutefois, **ce total tend à diminuer au cours de l'année 2022 : 559 entreprises détiennent 1 361 qualifications en septembre, c'est 311 qualifications de moins qu'en septembre 2021**. Cette baisse concerne la quasi-totalité des qualifications mais le nombre d'entreprises détenant une qualification en isolation est en net repli depuis plusieurs mois en lien avec l'évolution des aides recentrées vers le changement de mode de chauffage et les rénovations globales. Les entreprises font aussi état de la complexité de la démarche de qualification.

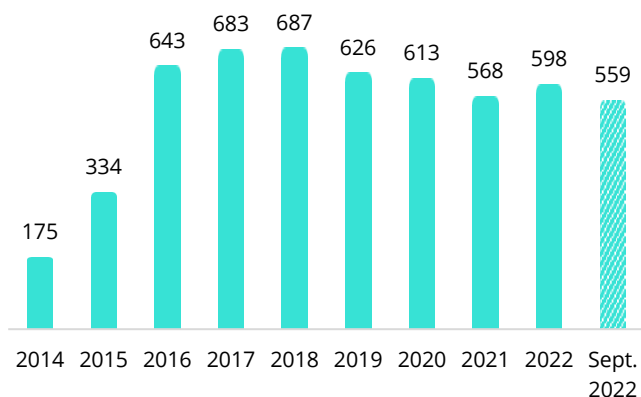
À noter également le faible nombre d'entreprises détenant une qualification « projet complet de rénovations » (2 entreprises).

#### Pour devenir RGE travaux, une entreprise doit :

- > former ses collaborateurs (au moins un référent technique);
- > obtenir une qualification délivrée par un organisme certificateur et attester notamment d'éléments légaux, administratifs, juridiques, financiers, humains, techniques (références de chantier, moyens matériels). Un audit de réalisation est effectué sur un chantier dans un délai de deux ans. Il vise à vérifier la conformité des travaux aux règles de l'art.

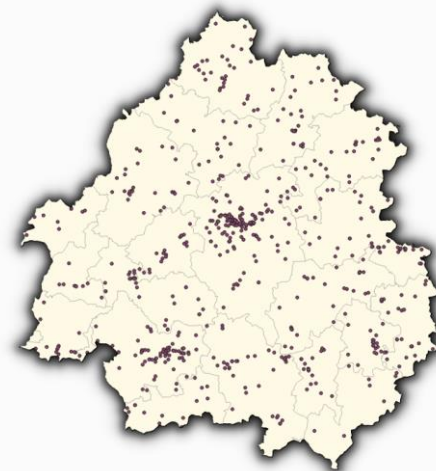
#### Évolution du nombre d'entreprises qualifiées RGE en Dordogne

au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année



Source : traitement CERC NA ; DHUP

#### Répartition des entreprises RGE



Source : traitement CERC NA ; ADEME ; données 30/09/2022

#### Répartition et évolutions des qualifications RGE détenues en Dordogne (septembre 2022)

#### Nombre de qualifications et proportion en sept.2022

#### Évolutions sept.2022/ sept 2021

ÉQUIPEMENTS	813	59,7%	-129
Pompes à chaleur chauffage	180	13,2%	-25
Pompes à chaleur eau chaude	179	13,2%	-24
Chaudière micro-cogénération gaz	128	9,4%	-42
Appareils indépendants chauffage / eau chaude bois	113	8,3%	-9
Appareils hydraulique chauffage / eau chaude bois	87	6,4%	-6
Émetteurs électriques, dont régulateurs de température	66	4,8%	-33
Panneaux photovoltaïques	23	1,7%	+6
Ventilation mécanique	21	1,5%	+4
Chauffage / eau chaude solaire	16	1,2%	-
ISOLATION	538	39,5%	-182
Isolation par l'intérieur des murs, rampants de toiture et plafonds	154	11,3%	-23
Parois vitrées, volets isolants, portes d'entrée	141	10,4%	-15
Isolation des planchers de combles perdus	112	8,2%	-45
Isolation des planchers sur local non chauffé	46	3,4%	-59
Isolation des toitures terrasses par l'extérieur	41	3,0%	-19
Parois vitrées en toiture	29	2,1%	-5
Isolation des murs par extérieur	15	1,1%	-16
Projet complet rénovation	2	0,1%	-1
Audit énergétique	8	0,6%	+1

### **CERC Nouvelle-Aquitaine**

Bureau de Limoges : 2 allée Duke Ellington 87067 LIMOGES – Tel : 05.55.11.21.50

Email : limoges@cerc-na.fr

Bureau de Bordeaux : 1 bis avenue de Chavailles 33520 BRUGES – Tel : 05.47.47.62.43

Email : bordeaux@cerc-na.fr

Site internet : www.cerc-na.fr

### **Conseil Départemental de la Dordogne**

**Direction de l'Environnement et du Développement Durable - Service de l'Habitat**

2 Rue Paul Louis Courier

24019 Périgueux

Tel : 05 53 45 45 80

Email : cd24.habitat@dordogne.fr

**Observatoire Départemental de l'Habitat** <https://habitat.dordogne.fr/>

